

leur donner un air pur et vivifiant sur un de nos coteaux voisins, et à ne laisser à Lyon qu'un *externat*, dans cette seconde hypothèse, on pourrait songer à une toute autre installation pour notre grande Bibliothèque.

Alors, quand on aurait décidé quels seraient les bâtiments du collège, qui ne seraient plus nécessaires pour l'*externat*, et dont on pourrait disposer, on examinerait le parti qu'on pourrait en tirer, soit en les *conservant*, soit en les *vendant*. Si on les conservait, on pourrait, après les avoir *modifiés*, en consacrer une partie à l'*agrandissement* de la *grande Bibliothèque*, installer dans une autre la belle *Bibliothèque du Palais-des-Arts*, qui étouffe dans son local actuel, placer à côté d'elle l'Académie, la Société d'agriculture et les autres Sociétés savantes de Lyon. Chacune de ces compagnies pourrait trouver dans ces vastes bâtiments, bien *apropriés à leur nouvelle destination*, un local commode, spacieux, pour ses séances comme pour ses collections particulières, et le tout formerait un monument *complet*, et qui manque à Lyon.

En réorganisant ainsi la Bibliothèque, il serait facile de lui donner aussi, *enfin*, une entrée *digne d'elle* et qu'on ne serait plus obligé de chercher comme à *tâtons*. Cette porte monumentale avait été décidée déjà il y a environ trente ans. Alors la ville se proposait d'en établir une autre qui eût eu son ouverture sur le quai. M. Henri Sériziat s'exprimait ainsi, à ce sujet, dans la séance du Conseil municipal du 6 novembre 1845 : « La délibération du 14 avril 1842 a prescrit l'exécution d'une mesure qui, depuis *longtemps*, est dans le vœu de nos concitoyens. La Bibliothèque de la Ville est un des monuments les plus remarquables. *Malheureusement*, elle n'a point un escalier extérieur pour la desservir ; on y arrive en empruntant, sur la place du collège, un escalier étroit et obscur ; on par-